

**SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 9 avril 2025**

Date de convocation : jeudi 3 avril 2025

Délibération n° CC\_2025\_59  
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 43

Votants : 50

Pouvoirs :

M. Gérard PERRIN à M. Bernard COMBEAU,

Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc FOURRE,

M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M.

Joseph DE MINIAC à M. Pierre TUAL, M.

Jérôme GARDELLE à M. Pascal GILLARD, M.

Pierre DIETZ à M. Alexandre GRENOT, Mme

Véronique TORCHUT à Mme Véronique

ABELIN-DRAPRON

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Budget annexe Zones d'Activités  
communautaires - Budget Primitif 2025

Le 9 avril 2025, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. David MUSSEAU, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Pascal GILLARD, M. Laurent MICHAUD, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, Mme Marie-Joëlle EMON, M. Thierry DEMOULIN, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Bernard COMBEAU, Mme Sylvie BEGIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Sabrina CHABOREL, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL

Excusés :

Mme Aurore DESCHAMPS, M. Gaby TOUZINAUD, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Martine MIRANDE, M. Rémy CATROU, M. Philippe CREACHCADEC, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Céline VIOLLET, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET, M. Dominique FAYS

Secrétaire de séance : M. David MUSSEAU

**RAPPORT**

Le rapporteur, Monsieur Philippe CALLAUD, rappelle que le Budget primitif 2025 s'inscrit dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au Conseil Communautaire du 12 mars dernier, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget annexe « Zones d'Activités communautaires » de Saintes Grandes Rives l'Agglo, établi en M 57, est proposé au vote par nature et par chapitre, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de ses articles L.2312-3 et R.2312-1.

Plusieurs activités sont gérées sous forme de budgets annexes ; leur vote est proposé par chapitre.

La date limite de vote des budgets primitifs des collectivités territoriales est fixée au 15 avril 2025 (article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales). Le budget principal et ses budgets annexes doivent être adoptés au cours de la même séance, en vertu du principe d'unité budgétaire.

Ces budgets comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre.

**Après avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1, L. 2312-3, L. 5211-36, L. 1612-2, R.2312-1 R. 2311-1 et R. 5211-14,

Vu la délibération n°CC\_2025\_3 du Conseil Communautaire en date du 12 mars 2025 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025 et du débat intervenu,

Considérant l'avis de la commission des finances du 02 avril 2025,

Considérant le rapport de présentation du budget primitif du Budget annexe « Zones d'Activités communautaires » repris ci-dessous,

Ce budget reprend les éléments du débat d'orientations budgétaires du 12 mars 2025 et les derniers ajustements budgétaires.

**A - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	Total Budgété 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	724 130,00	1 232 780,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	0,00	10,00
<b>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>264 188,43</b>	<b>269 796,06</b>
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>988 318,43</b>	<b>1 502 586,06</b>
<b>DRF</b>	<b>724 130,00</b>	<b>1 232 790,00</b>

Chapitre 70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	89 450,00	45 880,00
<b>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>898 868,43</b>	<b>1 456 706,06</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>988 318,43</b>	<b>1 502 586,06</b>
<b>RRF Exercice</b>	<b>89 450,00</b>	<b>45 880,00</b>

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- o L'acquisition de terrains pour 467 000,00 € (art 6015) dont :
  - o 175 000 €,00 : pour l'extension de la Sauzaie
  - o 292 000,00 € sur les Brandes ;
- o Les études diverses (d'aménagement, d'environnement, de maîtrise d'œuvre, de compensation collective agricole, de géolocalisation des réseaux), pour 144 780,00 € (art 6045) dont :
  - o 12 240,00 € : pour un diagnostic archéologique sur le Fief Picaud
  - o 132 540,00 € : sur la zone des Brandes dont (48 000 € de diagnostic archéologique)
- o L'achat de matériel et d'équipement et travaux pour 621 000 € (art 605) dont :
  - o 5 000,00 € de travaux d'aménagement pluvial sur le Fief Picaud
  - o 616 000,00 € de travaux d'aménagement et la réalisation d'un tourne à gauche sur la zone des Brandes ;

- o La régularisation de centimes de TVA pour 10,00 € (Chapitre 65, art. 65888) ;
- o Les écritures d'ordre de reprise du stock initial au 1<sup>er</sup> janvier pour 269 796,06 €.

## **B - SECTION D'INVESTISSEMENT**

	Total Budgété 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 001 - Résultat reporté d'investissement	264 188,43	269 796,06
<b>Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>898 868,43</b>	<b>1 456 706,06</b>
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 163 056,86</b>	<b>1 726 502,12</b>
<b>DRI</b>	<b>264 188,43</b>	<b>269 796,06</b>

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	898 868,43	1 456 706,06
<b>Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>264 188,43</b>	<b>269 796,06</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 163 056,86</b>	<b>1 726 502,12</b>
<b>RRI</b>	<b>898 868,43</b>	<b>1 456 706,06</b>

Les dépenses comprennent :

- o 269 796,06 € de déficit d'investissement reporté
- o Les écritures d'ordre de constatation du stock final au 31 décembre pour 1 456 706,06€.

Les recettes comprennent :

- o 1 456 706,06 € pour un emprunt prévisionnel ;
- o Les écritures d'ordre de reprise du stock initial au 1<sup>er</sup> janvier pour 269 796,06 €.

### **Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **d'adopter** le budget primitif 2025 du Budget annexe « Zones d'Activités communautaires » par chapitre, pour la section de fonctionnement et par opérations et chapitres pour la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de cette proposition par :

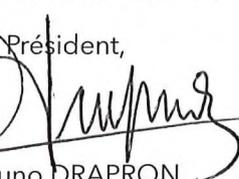
- 50 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

M. David MUSSEAU

Pour extrait conforme,

Le Président,  
  
 SAINTES GRANDES RIVES  
 12 bd Guillet Maillet  
 17100 SAINTES  
 L'AGGLO Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.